

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

2023

Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach

Service Prévention et Gestion des Déchets

30 rue de l'Ecluse - 68600 BIESHEIM

Tél. 03 89 72 02 54

dechets@alsacerhinbrisach.fr

SOMMAIRE

1	LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	4
1.1	Territoire desservi	4
1.2	Organisation du service.....	6
1.3	Moyens humains	6
1.4	Organisation de la collecte.....	7
1.5	Les déchèteries et points verts.....	10
1.6	Tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire	13
1.7	Tonnages collectés en déchèteries et points verts	16
1.8	Sites de traitement des déchets.....	18
1.9	Sensibilisation des usagers et prévention à la production des déchets.....	19
2	LES INDICATEURS FINANCIERS	21
2.1	Modalité d'exploitation du service public de prévention et de gestion	21
2.2	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement	21
2.3	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	22
2.4	Modalités d'établissement de la redevance incitative.....	23
2.5	Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés	24
2.6	Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation	24
3	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023 ET PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES FUTURES .	25
3.1	Événements marquants de l'année 2023.....	25
3.2	Évolution prévisible de l'organisation du service en 2024.....	26

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

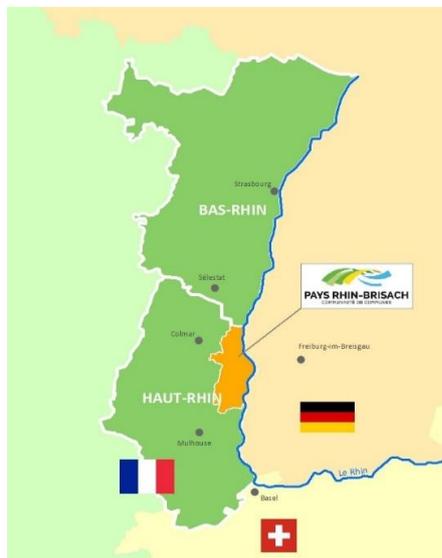
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

1 LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Territoire desservi

1.1.1 La communauté de communes



La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) est située :

- dans la Région Grand Est en Alsace,
- dans la Collectivité Européenne d'Alsace,
- entre les agglomérations de Colmar, Mulhouse et Fribourg,
- le long du Rhin, à la frontière allemande.

La Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach:

- comprend 29 communes ;
- à une surface de 329 km² ;
- est composée de 33 843 habitants au dernier recensement INSEE ;
- est classée par l'ADEME comme « mixte à dominante rurale »



1.1.2 Nombre d'habitant (population municipale)

Libellé	Densité de population (hab/km ²)	Population
Algolsheim	155,8	1 125
Appenwihr	75,1	583
Artzenheim	89,2	862
Balgau	102,2	955
Baltzenheim	86,2	558
Biesheim	151,7	2 501
Blodelsheim	96	1 972
Dessenheim	77,1	1 459
Durrenentzen	162,2	1 048
Fessenheim	124	2 299
Geiswasser	37,5	317
Heiteren	46,7	1 066
Hettenschlag	43,1	335
Hirtzfelden	59,4	1 317
Kunheim	154,9	1 835
Logelheim	201,8	910
Munchhouse	65,6	1 557
Nambsheim	58,1	579
Neuf-Brisach	1 469,9	1947
Obersaasheim	79,6	1 032
Roggenhouse	71,1	461
Rumersheim-le-Haut	62,9	1 058
Rustenhart	73,8	927
Urschenheim	121,2	784
Vogelgrun	126	633
Volgelsheim	311,5	2 702
Weckolsheim	97,1	696
Widensolen	112	1 202
Wolfgantzen	117,2	1 123
TOTAL		33 843

Source : Insee – Population légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2024 - <https://statistiques-locales.insee.fr>

Dans le cadre de l'analyse des tonnages par habitant, la population estimée via l'outil SINOE de l'ADEME est évaluée à 34 072 habitants (année de référence : 2022).

1.2 Organisation du service

Le service se présente comme suit :

- Collecte des **ordures ménagères résiduelles en porte à porte**,
 - o **3 volumes de bacs disponibles** : 140, 360 et 660 L ;
- Collecte des déchets en **points d'apport volontaire (PAV)** en conteneurs pour :
 - o **Le verre** ;
 - o **Les emballages et papiers** (tous les emballages et papiers) ;
 - o **Les biodéchets** ;
- **4 déchèteries intercommunales** ;
- **6 points verts** (uniquement pour les gravats et les déchets verts) ;
- **Facturation de l'ensemble du service par une Redevance Incitative (RI) à la levée**
 - o Forfait comprenant : 12 levées de bac OMR, le service de déchèteries et points verts (24 passages/an), la collecte des emballages recyclables et biodéchets en apport volontaire, ...
 - o Facturation des levées supplémentaires en fonction du volume du bac et facturation des éventuels passages complémentaires en déchèteries.

Type de collecte	Collecte en porte à porte	Point d'apport volontaire (PAV)			Points verts	Déchèteries
Type de déchets	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et Papiers	Verre	Biodéchets	Déchets verts et gravats	Déchets occasionnels des ménages

1.3 Moyens humains

Le service de gestion et de valorisation des déchets est composé en 2023 de 7 agents :

- un responsable de service ;
- une référente déchèteries;
- une référente collecte ;
- une chargée de prévention des déchets ;
- un agent de terrain ;
- deux agents relations usagers (accueil et facturation).

Le service s'appuie également sur des fonctions support : comptabilité, ressources humaines, communication, services techniques, etc.

1.4 Organisation de la collecte

1.4.1 La collecte en porte à porte

1.4.1.1 Fréquence de la collecte

La collecte est réalisée une fois par semaine, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

LUNDI	MARDI	MERCREDI
Artzenheim Baltzenheim Durrenentzen Kunheim Logelheim Urschenheim Widensolen	Biesheim Geiswasser Vogelgrun Volgelsheim	Algolsheim Appenwihr Neuf-Brisach Obersaasheim Weckolsheim Wolfgantzen
JEUDI	VENDREDI	
Balgau Dessenheim Helteren Hettenschlag Hirtzfelden Namsheim Rustenhart	Blodelsheim Fessenheim Munchhouse Roggenhouse Rumersheim-le-H'	

1.4.1.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte des professionnels est intégrée au système de collecte dans la limite de 10 000 litres par semaine pour les ordures ménagères résiduelles assimilées. Toute quantité de déchets d'activités économiques présentée à la collecte supérieure à cette quantité, sera refusée.

1.4.2 Les points d'apport volontaire (PAV)

1.4.2.1 Les consignes de tri

LES EMBALLAGES ET PAPIERS

EN PARTENARIAT AVEC CITEO



PAPIERS, EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLAONS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL ET BOÎTES DE CONSERVE

NOUVEAU

TOUS VOS EMBALLAGES SE TRIENT



Barquettes, pots, films alimentaires, boîtes en plastique, sacs et sachets en plastique

LE VERRE

EN PARTENARIAT AVEC CITEO



BOUTELLES EN VERRE (sans couvercle ni bouchon)

BOCAUX, POTS ET FLAONS DE PARFUM EN VERRE (sans couvercle ni bouchon)

LES ORDURES MÉNAGÈRES



COUCHES, LITIÈRE

VAISSELLE ET VERRES CASSÉS

RESTES DE BRICOLAGE (sauf : d'aspirateur, etc.)

PRODUITS D'HYGIÈNE (colorés, désinfectants, serviettes hygiéniques, etc.)

PETITS OBJETS CASSÉS (sauf : plastique, en caoutchouc, en feraille)



Je jette le reste de mes déchets dans le bac à ordures ménagères. Ils doivent être dans un sac bien fermé.

LES TEXTILES - LINGE - CHAUSSURES

EN PARTENARIAT AVEC Re_fashion



VÊTEMENTS

CHAUSSURES (attachées par paire)

LINGE DE MAISON

PETITE MAROQUINERIE



À DÉPOSER DANS UN SAC (30L max)

LES BIODÉCHETS

DANS MON COMPOSTEUR



DANS LE CONTENEUR À BIODÉCHETS

AUTORISÉS

> Restes de repas crus ou cuits, épluchures, aliments périmés, mouchoirs et essuie-tout blancs souillés, coquillages, crustacés, sachets de thé, marc de café, os, etc.



INTERDITS

> Déchets verts, biodéchets emballés dans des sacs plastiques, emballages non biodégradables, litières, couches, cendres, sacs à déjections canines, etc.





le tube
conteneur à biodéchets

BRAVO ! VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES VONT DÉSORMAIS FERTILISER LES TERRES AGRICOLES DE NOS RÉGIONS.

La communauté de communes a édité un guide « déchets », faisant état des consignes de tri. Ce document est distribué dans les boîtes aux lettres.

1.4.2.2 Points d'apport volontaire dans les communes

Il est mis à disposition en 2023, sur le territoire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, 446 conteneurs de collectes sélectives répartis sur 86 points d'apport volontaire.

- 278 conteneurs pour les emballages et les papiers
- 122 conteneurs pour le verre
- 46 conteneurs pour les biodéchets

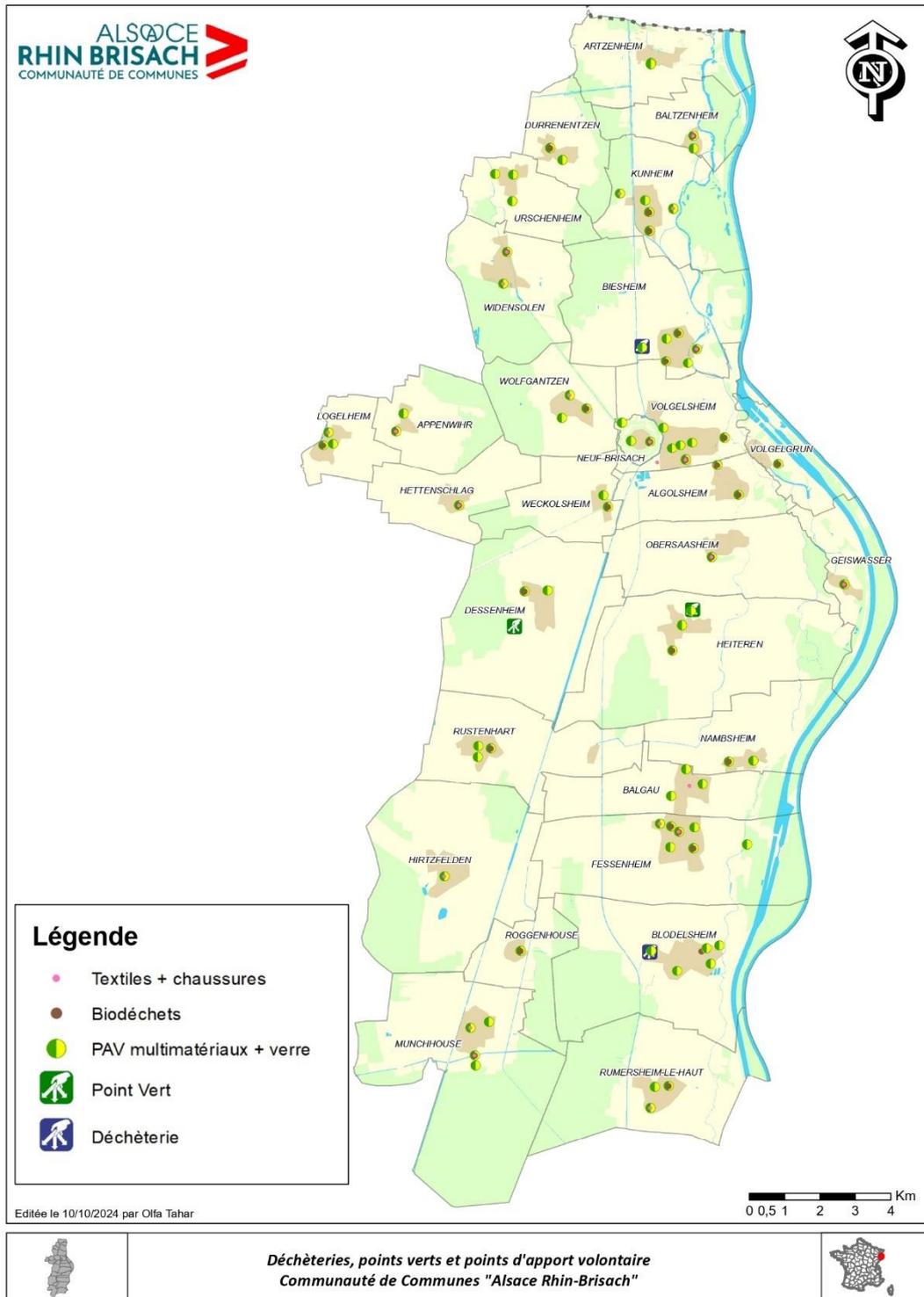
Une cartographie de l'emplacement de ces conteneurs est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse : <https://cc-alsacerhinbrisach.fr/vos-services/gestion-des-dechets/collecte-apport-volontaire-et-porte-a-porte/#tri>

- La collecte du flux emballages et papiers est effectuée à minima 2 fois par semaine et 3 fois sur les points les plus fréquentés ;
- La collecte du flux verre est effectuée tous les 15 jours les jeudis et vendredis au Nord (en quinconce pour moitié des communes en semaine paire, les autres en semaine impaire), les mardis au Sud, et toutes les semaines pour les communes de Blodelsheim, Fessenheim, Hirtzfelden et Rumersheim-le-Haut ;
- La collecte du flux biodéchets est effectuée 1 fois par semaine voire 2 fois pour les PAV le nécessitant.

1.5 Les déchèteries et points verts

1.5.1 Localisation des déchèteries et point verts

La communauté de communes dispose de 4 déchèteries intercommunales et 6 points verts. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les habitants d'Artzenheim, Durrenentzen, Baltzenheim et Urschenheim ne peuvent plus se rendre à la déchèterie à Muntzenheim.



1.5.2 Jours et heures d'ouverture

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023
NOUVEAUX HORAIRES

DÉCHÈTERIES
ALSACE RHIN BRISACH



**Pensez à vous munir
de votre nouvelle carte !**

24 passages en déchèteries par an
compris dans la redevance.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BIESHEIM	Hiver (01/11 au 31/03)	10h - 12h 13h - 17h	10h - 17h				
	Été (01/04 au 31/10)	9h - 12h 13h - 18h	9h - 18h				
DESSENHEIM	Hiver (01/11 au 31/03)	14h - 18h		14h - 16h			9h - 17h
	Été (01/04 au 31/10)	14h - 18h		14h - 18h			9h - 18h
BLODELSHEIM	Hiver (01/11 au 31/03)	10h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	10h - 12h 14h - 17h	10h - 17h
	Été (01/04 au 31/10)	10h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	10h - 12h 14h - 18h	9h - 18h
HEITEREN	Hiver (01/11 au 31/03)			9h - 13h	9h - 13h		14h - 17h
	Été (01/04 au 31/10)			9h - 13h	9h - 13h		14h - 18h

Les horaires d'hiver commencent le 1^{er} novembre et les horaires d'été commencent le 1^{er} avril.
 Les déchèteries sont fermées pendant les jours fériés.

1.5.3 Liste des déchets acceptés en déchèteries et aux points verts :

Déchèteries :

- Cartons
- Films plastiques PEBD
- Plastiques rigides
- Bois
- Métaux
- Plâtre
- Déchets encombrants incinérables* (que le bac pucé destiné aux ordures ménagères résiduelles ne peut contenir en raison de leurs volumes et poids)
- Déchets ultimes (déchets volumineux qui ne peuvent être incinérés)
- Objets de la maison (mobilier, literie, rideaux, stores)
- Articles de bricolage et jardinage
- Jeux et jouets
- Déchets verts
- Gravats
- Huisseries (porte, fenêtres)
- Pneumatiques usagés provenant de véhicules légers issus des particuliers
- Huiles minérales (moteur)
- Huiles végétales (friture)
- Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

- Articles de sport et de loisir
- Articles de bricolage et jardinage thermiques
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : restes de peintures, vernis, solvants, détergents, produits phytosanitaires organiques et chimiques, acides, bases, filtres à huile, comburants, aérosols, outillages du peintre
- Batteries
- Piles
- Ampoules à économie d'énergie, tubes néons
- Cartouches d'encre
- Capsules café type « Nespresso® »
- Radiographies
- Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)
- Objets réutilisables en ressourcerie

Points verts :

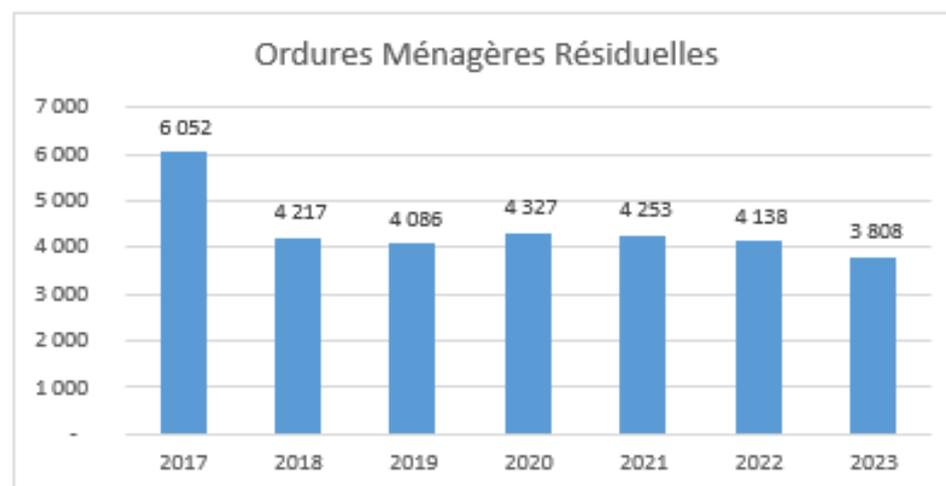
- Gravats
- Déchets verts

**les déchets incinérables ne doivent pas mesurer plus d'1 m pour ne pas perturber le fonctionnement de l'usine d'incinération.*

1.6 Tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire

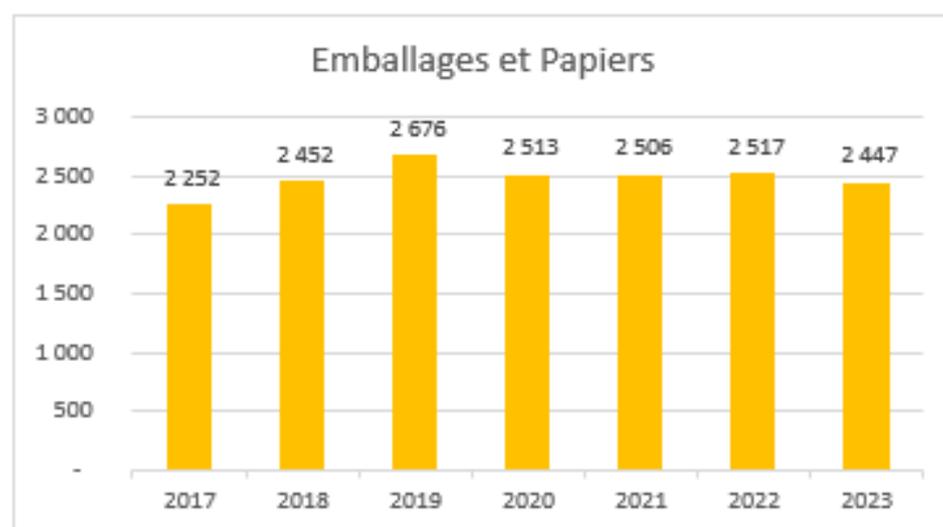
1.6.1 Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

3 808 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte en 2023 soit 114 kg/habitant. Ce volume de déchets est en baisse régulière depuis la mise en œuvre de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach en 2018.



1.6.2 Emballages et papiers

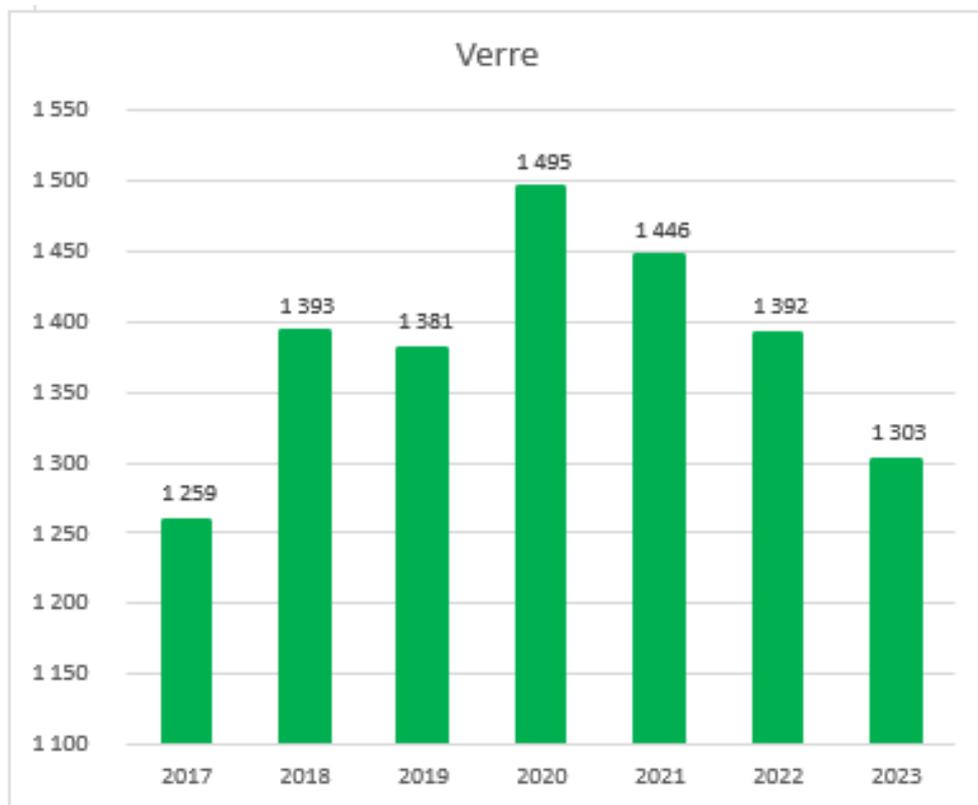
En 2023, nous constatons une légère baisse des tonnages concernant la collecte des emballages et papiers avec 2 447 tonnes collectés en points d'apport volontaire. Cela représente une production d'environ 73 kg/habitant d'emballages et de papiers.



Parmi ces 2 447 tonnes d'emballages et papiers nous constatons la présence de 542 tonnes de déchets indésirables soit 19,6 % de refus dans le tri. Cela occasionne un préjudice de plus de 75 800 € en 2023 qui se répercute sur l'ensemble des usagers du service (environ 5.4 € par foyer/an).

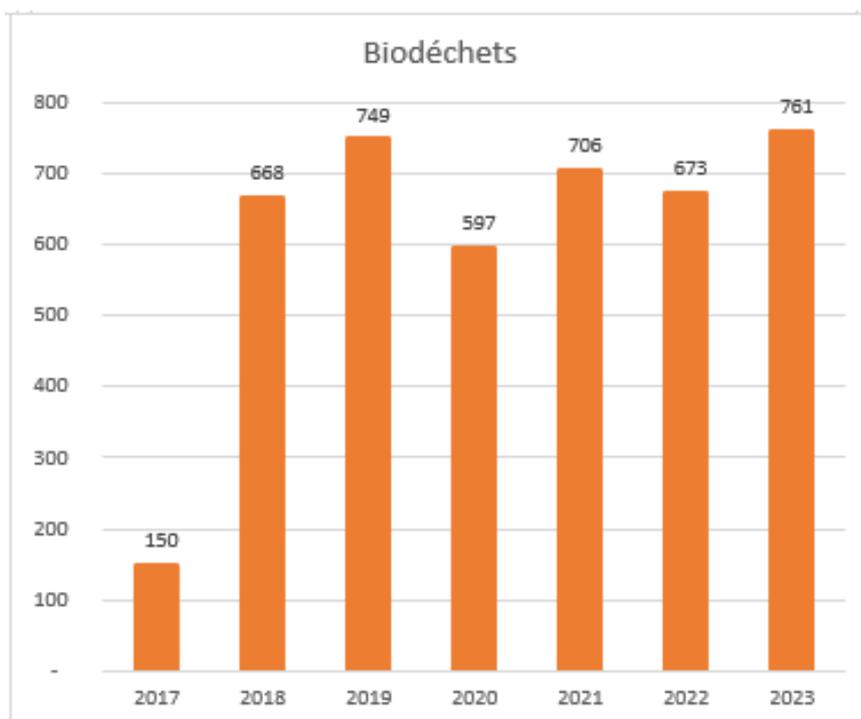
1.6.3 Verre

Nous constatons en 2023 une baisse des tonnages de verre collectés, 1 303 tonnes de verre ont été collectés en points d'apport volontaire sur le territoire, soit 39 kg/habitant.



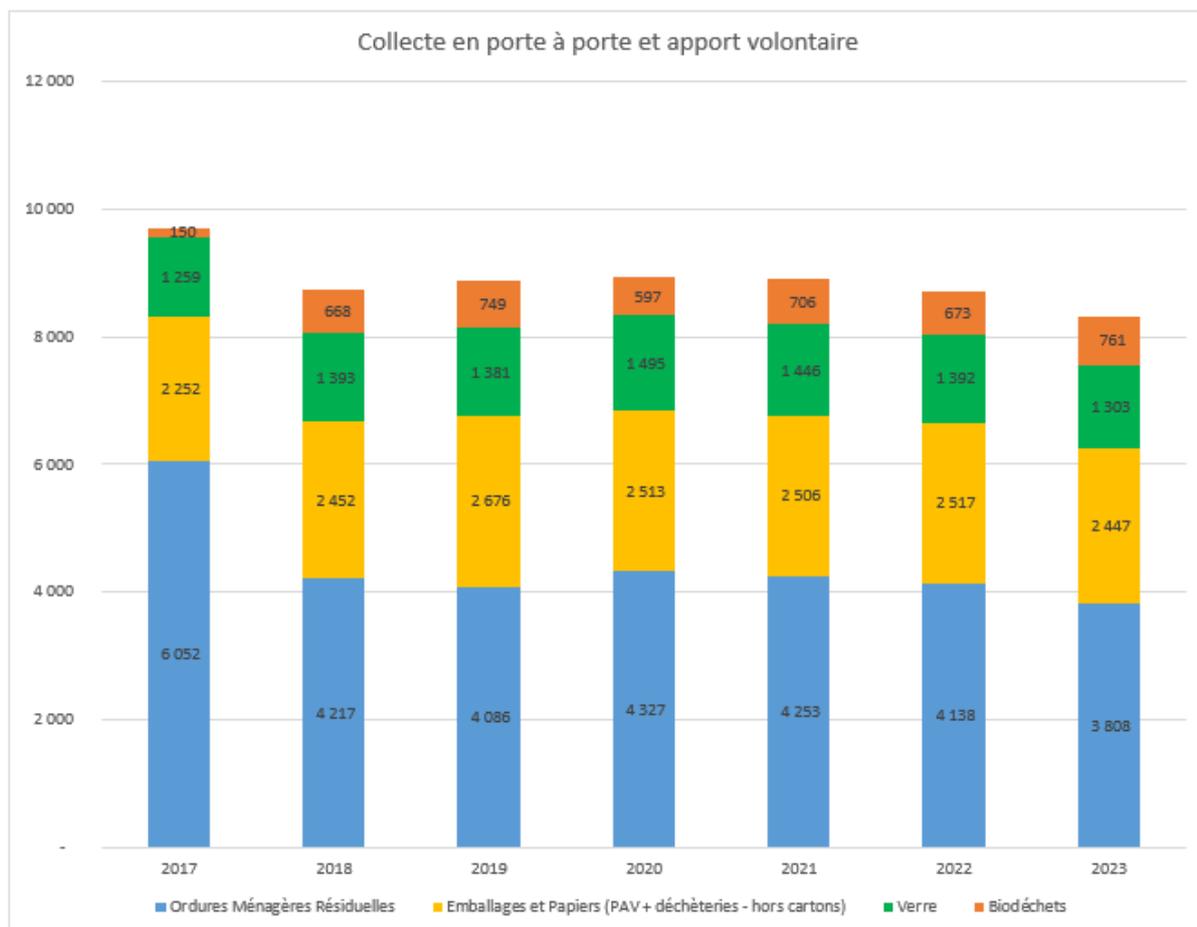
1.6.4 Biodéchets

En 2023, il a été collecté 761 tonnes de biodéchets en apport volontaire soit 23 kg/habitant. Ces tonnages sont en hausse par rapport à 2022.



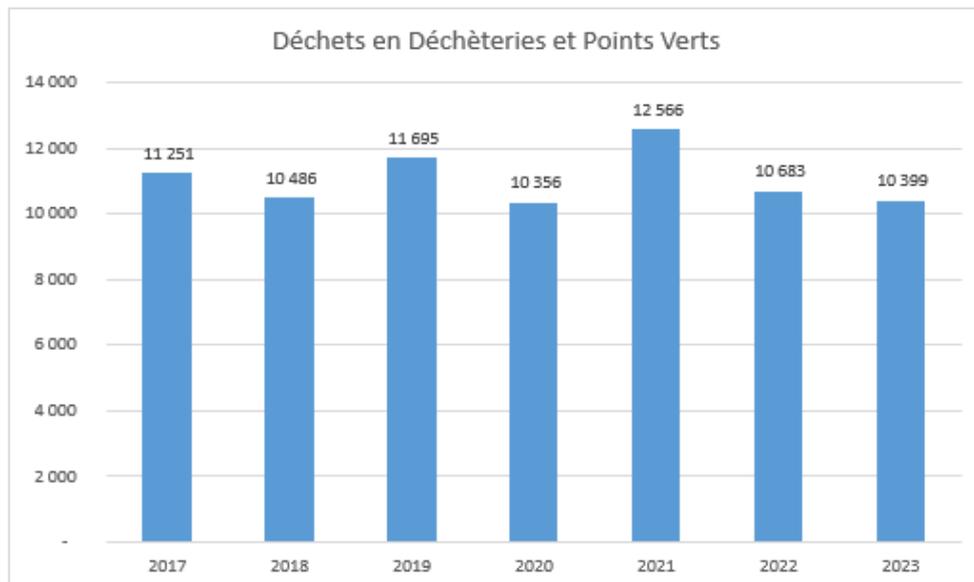
1.6.5 Ensemble des tonnages collectés en porte à porte et apport volontaire

En 2023, les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire sont en légère baisse et représentent au total plus de 8 454 tonnes de déchets soit 248 kg par habitant.

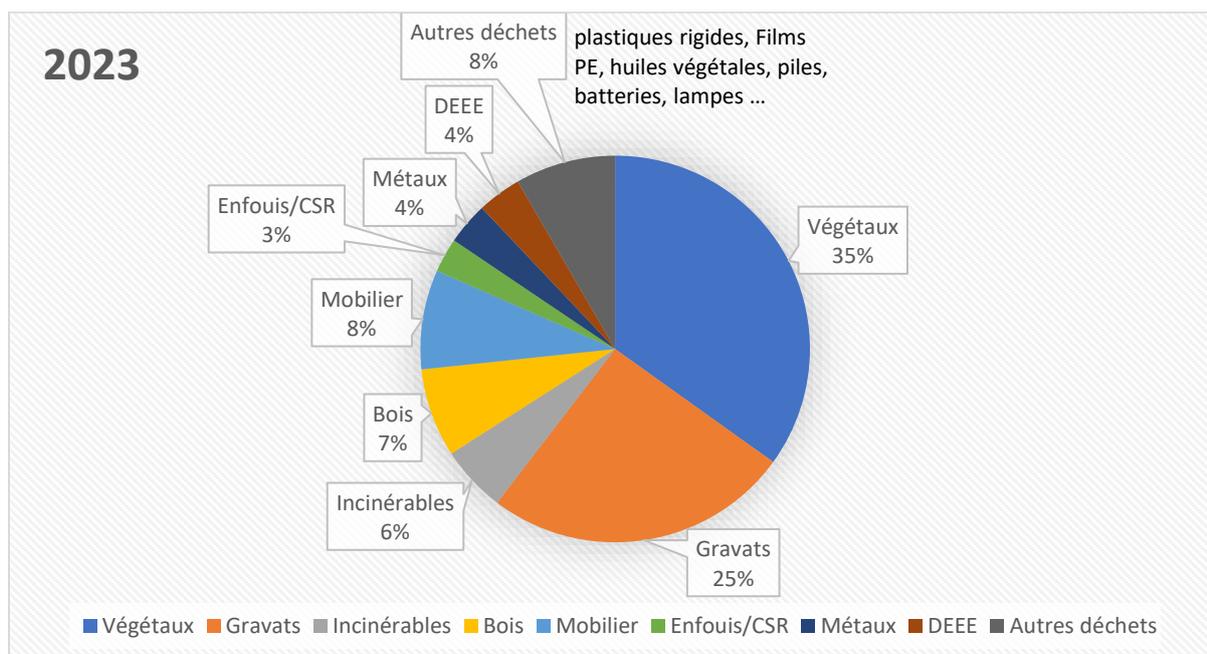


1.7 Tonnages collectés en déchèteries et points verts

En 2023, 10 399 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries et représentent désormais 307 kg par habitant. Nous constatons une légère baisse générale du volume de déchets apportés en déchèteries, pouvant être imputable à un meilleur suivi des prestations d'accueil des usagers et au remplacement du système de contrôle d'accès.

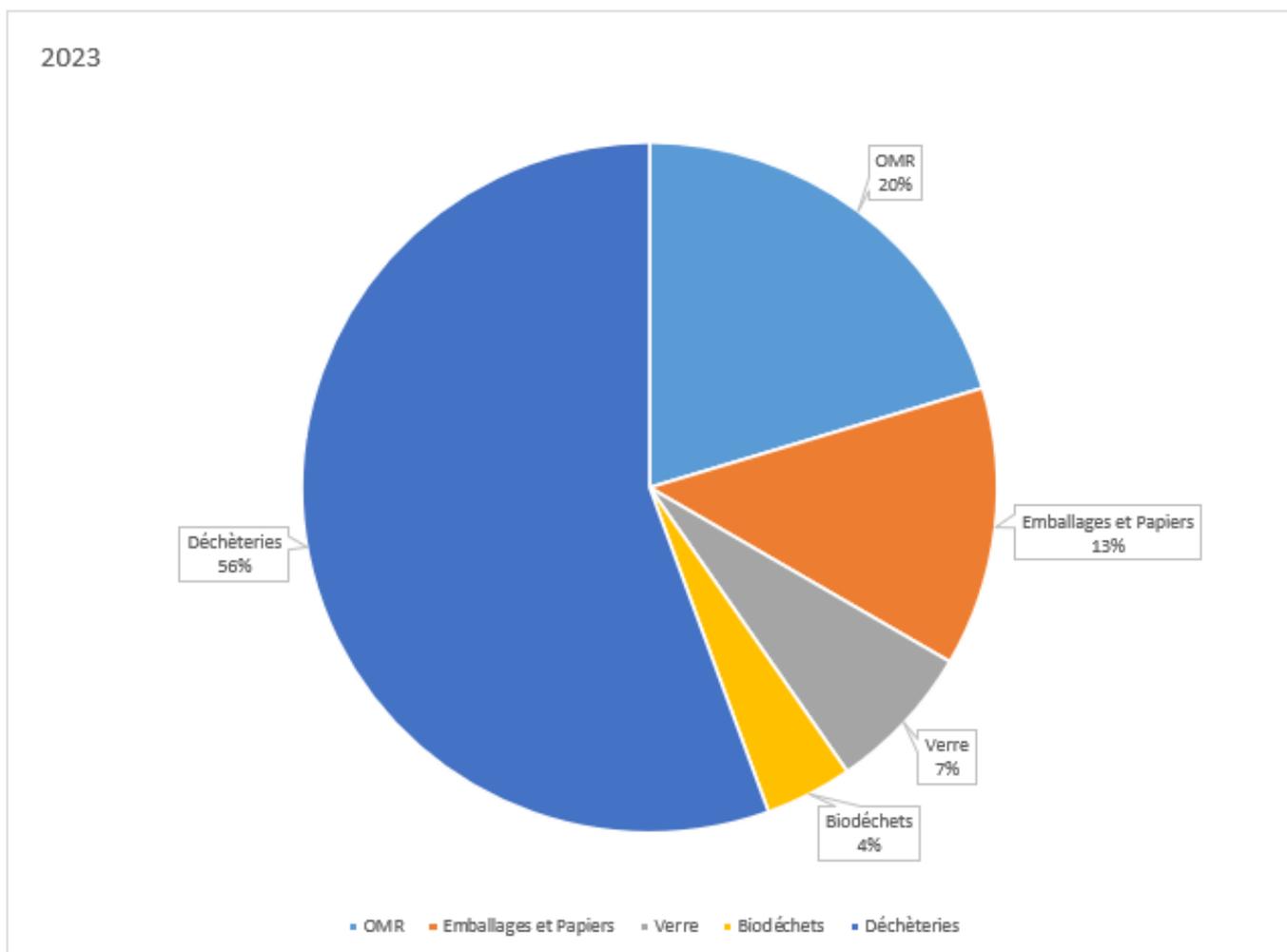


Il apparait assez clairement que plus de la moitié des déchets apportés en déchèteries et en points verts sont les végétaux (35 %) et les gravats (25%) qui représentent à eux seuls 6 276 tonnes et 60 % du poids.



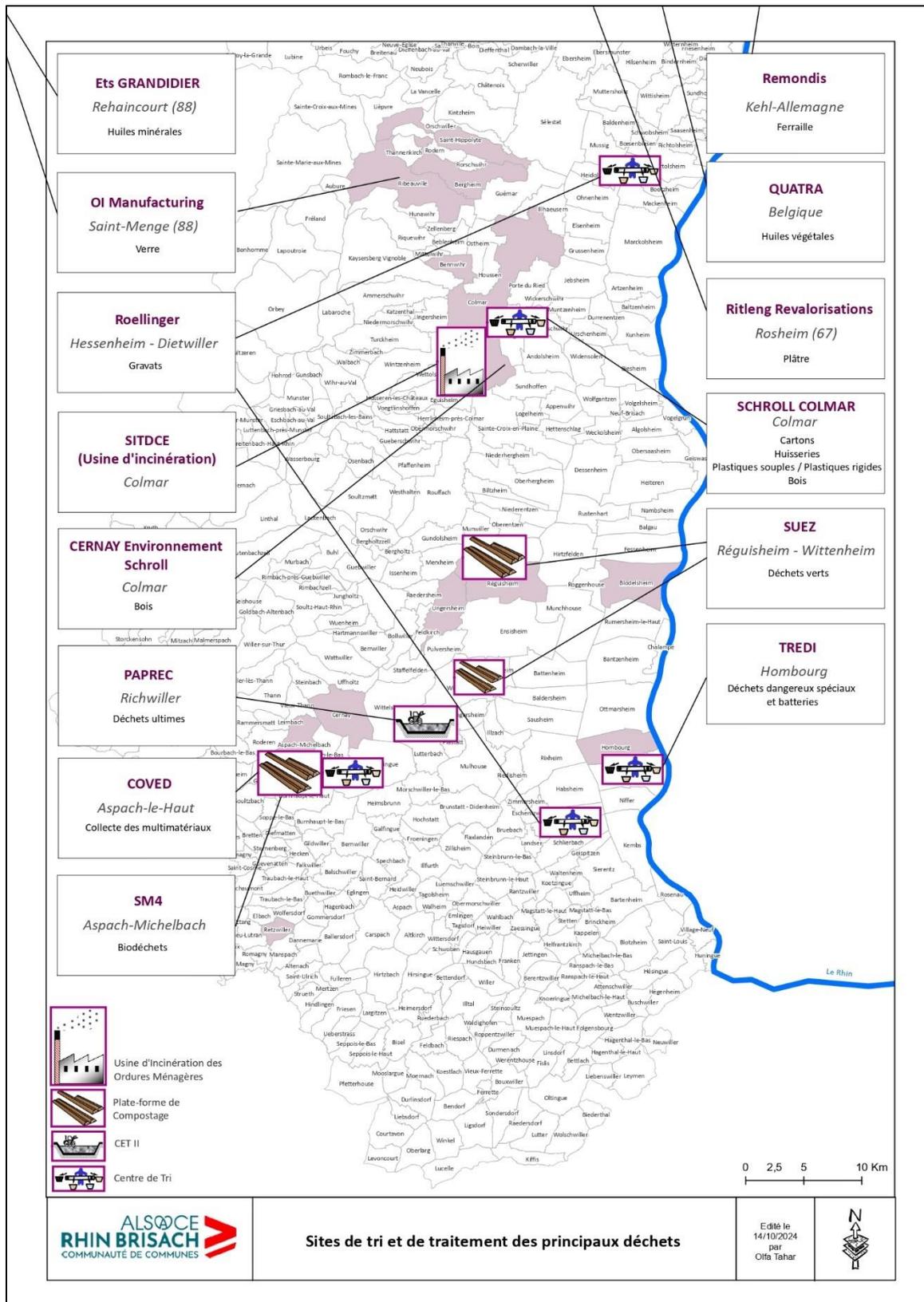
Ensemble des tonnages collectés en 2023

18 853 tonnes de déchets ont été collectés en 2023 soit près de 558 kg par habitant. Plus de la moitié de ces déchets sont désormais collectés en déchèteries (55%).



Les données exprimées entre la nature des déchets et le pourcentage sont en kg par habitant.

1.8 Sites de traitement des déchets



Nombre de sites de traitement selon leur localisation :

- 9 dans le Haut-Rhin ;
- 1 dans le Bas-Rhin ;
- 2 dans les Vosges,

- 1 en Allemagne,
- 1 en Belgique.

Nature des traitements et valorisation, par unité de traitement

	OMR	Emballages et papiers	Verre	Biodéchets
Centre de Valorisation Energétique avec récupération de chaleur à Colmar	✓			
SCHROLL, centre de tri à Colmar		✓		
OI Manufacturing, centre de recyclage (88)			✓	
Plateforme de compostage à Aspach-Michelbach				✓

1.9 Sensibilisation des usagers et prévention à la production des déchets

Suite à la déclinaison des actions définies dans le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la CC Alsace Rhin Brisach a souhaité poursuivre son engagement dans cette thématique et a ainsi créé un nouveau programme d'actions à compter de 2023. Ce programme s'axe sur l'évitement des déchets, soit le zéro déchet, le réemploi, la réparation, la réduction des déchets et en dernier lieu le recyclage. C'est ce qu'on appelle la stratégie des 5R : refuser, réduire, réutiliser, réparer et recycler.

Cela s'est notamment matérialisé en 2023 par :

- L'organisation d'ateliers sur les thématiques du réemploi & du zéro déchet avec planning annuel (couture, création de meubles à partir de matériaux de récupération, création de cosmétiques ou de produits ménagers maison) ;
- L'organisation d'une conférence sur la thématique zéro déchet animée par Jérémie Pichon, le papa de la Famille Presque Zéro déchet avec, en amont de la conférence, des stands et de la restauration sur les thématiques du zéro déchet et du réemploi ;
- La poursuite de l'opération de vente de composteurs à prix réduit aux usagers (222 composteurs distribués en 2023) ;
- La programmation régulière de Repair'Cafés sur le territoire grâce à l'association Repair Café Alsace Rhin Brisach créée en mars 2023 par les réparateurs bénévoles ;



- La mise en place d'une zone de réemploi en déchèterie à Biesheim avec une signalétique renforcée (dépôt d'objets par thématique)



- L'organisation d'animations de sensibilisation aux déchets et à l'éco-consommation réalisées dans les écoles primaires et maternelles du territoire via la Maison de la Nature du Vieux Canal (projets scolaires) ;
- Suite aux 3 sessions de formation d'éco-jardiniers effectuées courant 2021-2022, l'organisation de sessions de retrouvailles entre éco-jardiniers en lien avec le projet de création d'un jardin pédagogique sur la réutilisation des déchets verts au jardin sur une parcelle des espaces verts de la déchèterie à Biesheim ;
- La coordination de l'opération Elsassputz de la Collectivité Européenne d'Alsace auprès des communes.

2 LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Modalité d'exploitation du service public de prévention et de gestion

L'ensemble des prestations est réalisé via des prestations de services. Les prestations réalisées en régie sont les suivantes :

- La gestion technique, administrative et financière du service,
- La facturation de la redevance incitative,
- L'accueil des usagers à la communauté de communes,
- La prévention à la réduction des déchets,
- La livraison des bacs d'ordures ménagères,
- Le contrôle des prestations et du bon état du mobilier de collecte en apport volontaire.

2.2 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement

Fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement sont en augmentation d'environ 74 k€ à la suite de la revalorisation des prix des marchés (révision de prix) mais également de l'augmentation des tarifs des fluides. Concernant les recettes, elles sont en hausse de 922 k€ à la suite de l'augmentation de la redevance déchets et aux ventes de matériaux. En conséquence, la section de fonctionnement est positive avec un résultat d'environ 1 741 k€.

Investissement :

Concernant l'investissement, 1 429 k€ avaient été prévus au budget pour les travaux de la déchèterie de Biesheim qui ont débuté en 2022 et ont pris fin en 2023, mais seuls 1 022 k€ ont été réalisés. Une enveloppe de 351 k€ a également été votée au BP 2023 pour des investissements courants : environ 281 k€ d'investissements ont effectivement été réalisés, soit un total de dépenses d'investissements 2023 de 1 524 k€.

		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Fonctionnement	Dépenses	3 686 517,06	3 757 237,32	3 831 950,67
	Recettes	4 451 004,47	4 651 212,93	5 573 235,05
	Résultat de fonctionnement	764 487,41	893 975,61	1 741 284,38

Investissement	Dépenses	235 404,16	2 284 813,54	1 524 412,07
	Recettes	707 449,19	3 527 219,78	1 503 046,44
	Résultat d'investissement	472 045,03	1 242 406,24	-21 365,63

Résultat de l'exercice	1 236 532,44	2 136 381,85	1 719 918,75
------------------------	--------------	--------------	--------------

Affectation du résultat de fonctionnement 2023 sur le budget 2024	1 741 284,38
Affectation du résultat d'investissement 2023 sur le budget 2024	-21 365,63

2.3 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Ensemble des prestations rémunérées à des entreprises, collectivités ou association d'un montant annuel supérieur à 10 000 €.

Dépenses de fonctionnement		
Entreprises	Prestations	Montants HT
SCHROLL COLMAR SAS	Tri des emballages et papiers, gestion des déchèteries	906 742
ECO DECHETS ALSACE	Collecte des ordures ménagères résiduelles (solde marché année 2022)	84 512
SITDCE	Incinération des déchets	362 600
SAS COVERED	Collecte des emballages et papiers	403 923
SOC RECYBIO	Collecte des déchets alimentaires	212 852
ESPOIR ASSOCIATION	Gestion des déchèteries et ressourceries	182 571
SUEZ Organique	Collecte et traitement des déchets verts	131 658
SUEZ RV Nord Est	Collecte des ordures ménagères résiduelles	396 877
RECYCAL	Collecte du verre	85 841
ROELLINGER	Collecte et traitement des gravats	16 252
COLMAR AGGLO	Accès à la déchèterie à Muntzenheim	55 304
TREDI	Collecte et traitement des déchets dangereux	42 650
3 MA GROUP	Impression et envoi des factures de redevance	33 819
TRADIM	Logiciel de gestion et de facturation	23 430

Dépenses d'investissement		
Entreprises	Prestations	Montants
EUROVIA ALSACE LORRAINE	Travaux déchèteries à BIESHEIM	492 676
ZWICKERT	Travaux déchèteries à BIESHEIM	77 569
ATELIERS BOIS ET CIE	Travaux déchèteries à BIESHEIM	70 897
SOVEC ENTREPRISES	Travaux déchèteries à BIESHEIM	41 817
LABEAUNE JMC	Travaux déchèteries à BIESHEIM	52 953
TRADIM	Contrôle d'accès en déchèteries	33 140
SCHOENENBERGER SA	Travaux déchèteries à BIESHEIM	34 674
SAS SERUE INGENIERIE	Travaux déchèteries à BIESHEIM	17 109
GROLL	Travaux déchèteries à BIESHEIM	25 232
OLRY CLOISONS	Travaux déchèteries à BIESHEIM	30 289
OFB TIR Technologies	Travaux déchèteries à BIESHEIM	14 387
LACROIX SAS	Travaux déchèteries à BIESHEIM	15 331
S.N.E.E.	Travaux déchèteries à BIESHEIM	13 800
GARDIGAME SAS	Achat composteurs	11 880
SA SOVEC ENTREPRISES	Travaux déchèteries à BIESHEIM	63 750
CANGI CONFORT HABITAT	Travaux déchèteries à BIESHEIM	14 483
COLLECTAL	Fourniture conteneurs	230 722

2.4 Modalités d'établissement de la redevance incitative

Type abonnements	Tarif TTC de la Redevance Incitative
Quote-Part Frais Généraux	33,20 €
Quote-Part Accès en déchèterie	79,30 €
Quote-Part Collecte des OMR	16,10 €
Quote-Part Collecte en apport volontaire	45,50 €
Abonnement par bac 140 L (incluant 12 levées)	36,90 €
Abonnement par bac 360 L (incluant 12 levées)	94,60 €
Abonnement par bac 660 L (incluant 12 levées)	173,20 €

Les abonnements comprennent 12 levées du bac à ordures ménagères résiduelles dans la part fixe et 24 passages en déchèterie.

Tarifs des levées supplémentaires :

Bac	Tarif TTC d'une levée supplémentaire
140 L	2,00 €
360 L	5,00 €
660 L	9,10 €

Tarif d'un passage supplémentaire en déchèterie :

Passage supplémentaire	Déchèterie (au-delà de 24 passages) - € TTC
Particulier	6,30 €

PART VARIABLE DECHETERIES - PROFESSIONNELS :

PART VARIABLE PAR CATEGORIE DE DECHETS	€ TTC/m3
Huisseries	33,80 €
Non-incinérables	21,30 €
Plâtre	16,70 €
Incinérables	14,50 €
Plastiques rigides	7,30 €
Bois	6,80 €
Plastiques souples	6,60 €
Végétaux	6,10 €
Gravats	6,00 €

2.5 Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés

2.2.1. Aides publiques

Organismes	Nature comptable	Montant des recettes
ADEME (Etat – Soutien PLPDMA)	Fonctionnement	29 420
ADEME (Etat – soutien sur la sensibilisation au jardinage naturel)	Fonctionnement	5 840
Agence de l'Eau Rhin Meuse	Fonctionnement	4 050
ADEME (Etat - Soutien à la création déchèterie BIESHEIM)	Investissement	128 000
TOTAL		

2.2.2. Organismes agréés

Organismes	Nature comptable	Montant des recettes en €
CITEO (Eco-Organisme Emballages et Papiers)	Fonctionnement	644 056
ECO-MAISON	Fonctionnement	26 231
ECOLOGIC	Fonctionnement	29 390
Eco DDS	Fonctionnement	5 023
REFASHION	Fonctionnement	3 346
TOTAL		708 046

2.6 Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Types de valorisation	Montant des recettes en €
Valorisation des papiers, cartons, aciers et aluminium collectés en apport volontaire	112 960
Valorisation des métaux en déchèteries	67 357
Valorisation du verre collecté en apport volontaire	36 135
Valorisation des emballages plastiques collectés en apport volontaire	32 492
Valorisation de ferrailles (anciennes bennes et conteneurs)	11 995
Valorisation des batteries	4 298
Valorisation des huiles minérales	304
TOTAL	265 541

3 ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023 ET PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES FUTURES

3.1 Événements marquants de l'année 2023

3.1.1 Collecte en porte à porte et aux points d'apport volontaire :

- ☑ Mise en place du passage à l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023
 - Déploiement de nouveaux points d'apport volontaire et de nouveaux conteneurs
 - Harmonisation des consignes de tri sur le territoire
 - Communication auprès des usagers
- ☑ Réalisation d'une maintenance préventive des conteneurs enterrés
- ☑ Mise en œuvre des modalités d'implantation des PAV dans les communes et poursuite de l'amélioration du réseau de points de collecte sélective de proximité :
 - Poursuite de l'acquisition de nouveaux conteneurs en préhension kinshofer pour faciliter la collecte, réduire les casses sur les conteneurs et limiter les envols de déchets
 - Acquisition de conteneurs aériens avec accès PMR pour test
- ☑ Réflexion et mise en place d'un covering sur les conteneurs à biodéchets pour réduire les refus de tri
- ☑ Mise en place des nouveaux marchés de collecte et de tri au 1^{er} janvier 2023
- ☑ Elaboration des nouveaux règlements de collecte et de facturation
- ☑ Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire de redevance pour permettre une meilleure adéquation avec l'utilisation des services (déchèteries notamment) avec clarification de la facture de redevance

3.1.2 Dans les déchèteries et points verts

- ☑ Suivi des travaux de construction d'une nouvelle déchèterie à Biesheim
 - Assurer la transition entre l'ancienne et la nouvelle déchèterie
- ☑ Harmonisation du système de contrôle d'accès dans les quatre déchèteries du territoire
- ☑ Harmonisation du système de vidéosurveillance dans les quatre déchèteries du territoire
- ☑ Déploiement des nouvelles filières de tri : articles de bricolage et jardinage, jeux & jouets
- ☑ Mise en place des nouveaux marchés de transport et de traitement des déchets des déchèteries au 1^{er} janvier 2023
- ☑ Elaboration d'un cahier des charges pour la définition du réaménagement des déchèteries à Dessenheim et Heiteren en points verts
- ☑ Opération déstockage d'amiante pour les particuliers

3.1.3 Prévention :

- ☑ Mise en place d'une zone de réemploi en déchèterie à BIESHEIM avec une signalétique dédiée et réflexion sur la mise en place d'une deuxième zone de réemploi en déchèterie à Blodelsheim
- ☑ Poursuite des ateliers à destination des usagers
- ☑ Animation d'un réseau d'éco-jardiniers et organisation de « retrouvailles » entre éco-jardiniers formés
- ☑ Sensibilisation des usagers à la gestion différenciée des espaces verts
- ☑ Organisation d'une conférence « zéro déchet » avec Jérémie Pichon
- ☑ Développement du compostage domestique :
 - Sensibilisation des habitants
 - Fourniture de composteurs

3.2 Évolution prévisible de l'organisation du service en 2024

3.2.1 Collecte en porte à porte et en apport volontaire :

- Poursuite du déploiement de nouveaux conteneurs aériens en vue de l'harmonisation du système de préhension et du code coloris du flux Emballages et Papiers
- Lancement d'un marché de fournitures et pose de conteneurs enterrés pour les communes non dotées et d'une convention de prise en charge financière pour les aménageurs
- Réflexion sur le mode de collecte des biodéchets en vue d'améliorer la couverture en contenants du territoire
- Mise à jour du règlement de collecte et de facturation (prélèvement mensuel, etc.)

3.2.2 Déchèteries et points verts :

- Réflexion sur le développement de la nouvelle filière « Produits et matériaux de construction du bâtiment »
- Chiffrage des travaux de rénovation des points verts
- Réflexion sur la mise en place d'une deuxième zone de réemploi en déchèterie à Blodelsheim

3.2.3 Prévention :

- Poursuite des ateliers zéro déchets à destination des usagers
- Poursuite de la sensibilisation des usagers à la gestion différenciée des espaces verts avec création d'un jardin pédagogique à Biesheim
- Poursuite de la sensibilisation des usagers au compostage avec organisation d'opérations de distribution de composteurs.